# **CONTRAT 2020/2021**

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

N° de contrat

CONFIT-

 $\sim \sim \sim \sim$  Veuillez documenter les zones grisées  $\sim \sim \sim \sim$ 

#### Les contractants

Le présent contrat est pass	é entre	:
-----------------------------	---------	---

Sabrina Piedevache

adresse: la basse touche 22630 Evran

téléphone : 06 84 19 34 55 e-mail : sabrinapiedevache@yahoo.fr

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	N° ad
adresse		
téléphone		
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

### L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison tous les mois par le producteur de <u>confitures</u>. Les produits sont payés d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le détail des produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La livraison aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, entre 18h00 et 19h30 chaque premier mercredi du mois, sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

#### La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin avec la dernière livraison.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

#### L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		

SUMORE			04/11/2020	20	חכחל כוז כח	Š	n6/m1/2021	91	160 <i>G</i> /CWE0	3	rend turen	7	07/04/2021	
	230 g	370 g	230 8	370 g	230 g	370 g	230 g	370 g	230 g	370 g	230 g	370 g	230 g	370g
Abricat	3,40	4.90	.000						V205					
Cassis Entier	390	5.60				-8		-8			-8		0	
<b>ENGHIBSS</b>	3.90	5.60	-00		-01				-083				,4.6	
(fruits rouges)	7.0000	10000			20			-	20	***			30,	
Fraise sans	3.40	4.90												
тоговаих			Î								100			
Fraise avec	3.40	4.90												
marceaux														
Fraise fenouil	09'E	5.10											2	
Sans														
marceaux														
Fraise fenoual	3.60	5.10	- 62						-85					
morceaux														
Fraise figue	3.70	0.55				25.0			350		10.0		-35.4	
Fraise	3.90	09.5												
framboise à la														
Fraise poire	3.90	5.60									565 560			
Fraise vanille	09'E	5.10												
Framboise	4.10	6.10				0000	20000		23334 23334		ente ente			
Gelée de	4.10	01.0			-0		0	8	200		9		0	
groseille	3200	0.0000000000000000000000000000000000000											8	
Müre	4.10	6.10							5003				0.00	
Poire épicée	3.90	5.60						Š.					ō	
Pomme	3.90	5.60											8	
gingernbre														
Potimatron	3.90	5.60				- 3		*	3.					
apricor														
Potimarron amande	3.90	5.60												
Prune	3.40	490				\$55	200		575		ede eas		535-0	
Reine claude	3.40	4.90											W.	
Rhubarbe	3.40	4.90				5000	200.0		930S		00354		300010	
Tomate verte	2.90	430			90	-0	0	3	22	-00	- 0		0	97.
Tomate verte	3.10	450						-00						
angelique			53		000			500	530				30,	
lamate verte	3.60	5.10												

Sirop de thym	menthe	Sirop de	fraise	Sirop de	péche	Crème de	CESSIS	Creme de			Myrtille 4.20	rhubarbe	Fraise 30
6.10		6.10		6.40	28	8.75		8.75	50 d	(360 g)	20 6.20		3.60 5.10
			33		68-	-35						33	
-7 U-					5-0	-		100					
333			3:			-583		- 551	e 4	,		35	
						- 22		- 53	1 1 2				
			3						1			32	
3788 <sup>3</sup>			÷.		000	- 60				ä		à	
533			3:			-521		-391		T.		35	
					500	93		-00					
								-81					

Montant des 3 chèques :

Montant des 6 chèques :

Montant des 2 chèques :

Nombre de chèques :

Montant du chèque :

Montant total:

Les chèques sont à remettre directement à la productrice à la première livraison au plus tard.